



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES RÉÉDUCATEURS

## **Les kinésithérapeutes et les patients ont besoin d'une nouvelle loi !**

Communiqué de presse – Paris, le 23 mai 2024

Les récentes annonces du Premier ministre, Gabriel Attal, en faveur de l'accès direct aux kinésithérapeutes, vont dans le bon sens et ont été saluées par tous les acteurs de la profession.

Cependant, les ambitions du Gouvernement en matière d'accès aux soins risquent de se heurter à un cadre législatif qui a certes connu de nombreuses évolutions ces dernières années, mais qui souffre d'un manque de cohérence et qui comprend toujours certains freins anachroniques.

Plusieurs évolutions doivent ainsi être engagées. L'accès direct aux kinésithérapeutes va dans le sens de l'Histoire. Or, ce dernier ne pourra être pleinement efficace que dans les conditions suivantes :

- S'il est généralisé à l'ensemble du territoire ;
- Si les kinésithérapeutes peuvent prescrire de l'activité physique adaptée ;
- Si les spécificités d'exercice des kinésithérapeutes sont mieux reconnues ;
- Si les kinésithérapeutes peuvent effectuer des rendez-vous de prévention aux âges-clés de la vie, au même titre que les médecins, sage-femmes, pharmaciens et infirmiers ;
- Si la profession passe d'un décret d'actes, anachronique et trop limitatif, à un décret de compétences ou de missions ;
- Si les kinésithérapeutes peuvent prescrire les produits de santé nécessaires à leur exercice, ce que le pouvoir réglementaire se refuse à permettre pour l'instant, pour des raisons budgétaires.

L'ensemble de ces nécessaires avancées appelle l'élaboration d'une nouvelle loi sur la kinésithérapie. De nombreux parlementaires de tous bords politiques sont convaincus de la nécessité de davantage s'appuyer sur les kinésithérapeutes pour relever les grands défis de santé publique : accès aux soins, prévention de la perte d'autonomie, lutte contre la sédentarité et les maladies chroniques.

Aussi, la FFMKR souhaite travailler avec les parlementaires et les autres organisations représentatives de la profession à l'élaboration d'une future proposition de loi, qui permettrait aux kinésithérapeutes de déployer pleinement leur expertise, et aux Français d'accéder dans les meilleures conditions aux soins dont ils ont besoin.

Contacts presse :

- Sébastien Guérard – Président – 06.03.85.96.28
- Vincent Daël – Délégué général – 06.62.02.34.60